

# COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MERCREDI 14 JANVIER 2009

Après-midi

---

## **01 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de l'Intérieur sur "le recrutement d'inspecteurs principaux dans les rangs de la police intégrée" (n°9840)**

01.01 **Kattrin Jadin** (MR) : Selon des agents fédéraux germanophones disposés à passer l'examen dans leur langue maternelle, ce concours se ferait exclusivement en français et en néerlandais. Le besoin d'inspecteurs dans les localités germanophones est criant. Ces inspecteurs germanophones pourront-ils, eux aussi, prétendre à cette épreuve organisée prochainement ? Cette épreuve pourra-t-elle être organisée en allemand ?

01.02 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) : Les épreuves sont organisées en français ou en néerlandais car les candidats ne connaissent pas leur future affectation lors de leur admission en formation de base. Cela est tout à fait conforme à la législation linguistique. Il est vrai que parfois, un examen est organisé en allemand pour les candidats germanophones. Par manque de moyens et eu égard à bien d'autres priorités, cela ne sera pas le cas cette année.

01.03 **Kattrin Jadin** (MR) : Il y a un besoin de recrutement pour les prochaines années suite au départ de certaines personnes à la pension. Cela aurait pu être fait précédemment. Est-il utile ou non de le faire en allemand parce que la demande est réelle et qu'il s'agit d'agents motivés qui, pour certains, souhaitent se soumettre à ces examens depuis plusieurs années ?

## **03 Questions jointes de**

**- M. Xavier Baeselen au premier ministre sur "le stade national à Bruxelles" (n°9526)**

**- M. Bart Laeremans au premier ministre sur "le nouveau stade national de football" (n°9663)**

03.01 **Xavier Baeselen** (MR) : Concernant la situation d'un nouveau stade ou d'un stade national rénové à Bruxelles dans la perspective de la Coupe du monde de football de 2018, si la Wallonie et la Flandre ont déjà pris des décisions, il existe des tergiversations au sein du gouvernement bruxellois d'abord, entre le gouvernement bruxellois et le bourgmestre de la ville ensuite. Quel est l'état d'avancement de ce dossier ?

03.02 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) :  
L'emplacement d'un nouveau stade national à Bruxelles ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui doit prendre la décision.

Pour ce qui est de l'état des lieux, actuellement il ne reste plus que deux sites qualifiés pour accueillir un stade de 60.000 places : Schaerbeek Formation et le Heysel. Au Heysel, on pourrait soit rénover le stade existant, soit en construire un nouveau. Les derniers éléments nécessaires pour prendre une décision devaient être disponibles au début de ce mois.

03.03 **Xavier Baeselen** (MR) : A travers l'accord Beliris, le fédéral est compétent et intervient dans la manière dont les montants seront affectés sur proposition du gouvernement bruxellois. Aussi, je souhaite que le premier ministre Herman Van Rompuy puisse jouer le rôle de facilitateur, car il est dans l'intérêt de l'image de notre pays que Bruxelles puisse jouer un rôle important dans le choix du stade pour la future Coupe de football.

#### **06 Question de Mme Leen Dierick au ministre de l'Intérieur sur "le screening des policiers" (n°9566)**

06.01 **Leen Dierick** (CD&V) : Le vol commis l'an dernier par deux agents chez un marchand de journaux a donné lieu à un débat sur le renforcement des critères de recrutement des agents.

Comment les nouveaux agents sont-ils actuellement évalués ? Leur demande-t-on un extrait de casier judiciaire au début de la formation ? Une recrue peut-elle être licenciée si elle a fourni de fausses informations sur son passé ? L'enquête de moralité effectuée au moment du recrutement va-t-elle être rendue plus stricte ?

06.02 **Guido De Padt**, ministre (*en néerlandais*) :  
Les conditions d'admission aux épreuves de sélection de la police sont établies par un arrêté royal de mars 2001. On y demande un certificat récent de bonne conduite et moeurs, qui a entretemps été remplacé par un extrait du casier judiciaire. Cet extrait doit être vierge. Si tel n'est pas le cas, le chef de corps de la police locale du domicile du candidat doit établir un rapport motivé. Sur la base de celui-ci, le candidat est admis ou non à la sélection.

De plus, au cours de la procédure de sélection de chaque candidat, la police locale du domicile de ce dernier effectue une enquête de voisinage et se renseigne sur les antécédents de l'intéressé.

L'intégrité du candidat est constamment contrôlée au cours de la sélection. Dès qu'un candidat est admis à la formation de police, il est soumis au statut disciplinaire de la police intégrée.

Il n'y a pour l'instant aucune raison de modifier cette

procédure.

06.03 **Leen Dierick** (CD&V) : Il est important que la formation et le recrutement fassent l'objet d'une évaluation minutieuse. J'espère qu'il sera tenu compte des observations de l'audit de 2003.

Un problème auquel il convient d'être attentif est celui de l'envoi tardif de l'avis de la police locale, après que le candidat a été engagé.

## 08 Questions jointes de

-

**M. Michel Doomst au ministre de l'Intérieur sur "le dossier disciplinaire à charge du commissaire général Koekelberg" (n°9555)**

**- M. Renaat Landuyt au ministre de l'Intérieur sur "la clôture de la procédure disciplinaire dans**

08.01 **Michel Doomst** (CD&V) : Fin 2008, le commissaire général Koekelberg a signalé un possible faux en écritures au procureur général de Bruxelles. Même s'il s'agit en l'espèce d'un élément dans le cadre d'un dossier de défense, une telle déclaration par un chef de police est assez hasardeuse.

Où en est ce dossier ?

08.02 **Renaat Landuyt** (sp.a) : Le ministre s'est récemment accordé un délai de trois mois pour prendre une décision dans ce dossier disciplinaire. L'intéressé aurait déposé contre X sa plainte pour antedatage et faux en écritures. D'aucuns affirment qu'il tenterait ainsi de se prémunir contre une éventuelle plainte concernant la communication de délits commis par des agents et des fonctionnaires. L'ancien ministre Dewael – qui fait lui-même l'objet d'une enquête disciplinaire - n'y voit pas davantage qu'une manoeuvre dilatoire dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours contre le commissaire général.

En sa qualité de nouveau président de la Chambre, M. Dewael renonce temporairement à la présidence de la commission d'accompagnement du Comité P, qui a encore examiné ce dossier récemment. Le nouveau ministre se trouve plutôt dans la position inverse, dans la mesure où il a adopté certains points de vue en tant que parlementaire mais doit à présent agir en tant que ministre de l'Intérieur. Pense-t-il qu'une décision puisse être prise dans un délai de trois mois ? En ce qui concerne la procédure disciplinaire, quelles sont les conséquences de la plainte contre X et de l'instruction pénale qui s'en suit ? En tant qu'ancien membre de la commission d'accompagnement et en tant que ministre actuel, s'estime-t-il suffisamment indépendant pour clôturer cette procédure sans *a priori* ou un problème déontologique ou disciplinaire se pose-t-il ?

**08.03 Guido De Padt, ministre (en néerlandais) :**

Le rapport introductif a été notifié le 27 octobre 2008. Depuis, la procédure est bien avancée. Il est procédé aux dernières auditions, après quoi il

restera une dernière possibilité de recours écrit. La décision sera prise ensuite. Jusqu'ici, la plainte au pénal n'a pas eu d'influence sur le déroulement de la procédure. En ce qui concerne ma précédente qualité de membre de la commission d'accompagnement parlementaire, j'analyse actuellement minutieusement les risques de voir surgir des problèmes. Je prendrai prochainement une décision à cet égard. Dans l'intérêt de tous, une décision doit être prise le plus rapidement possible.

**08.04 Michel Doomst (CD&V) :** Est-il toujours prévu de finaliser le dossier pour la fin du mois de mars 2009? L'évaluation de la réforme de la police va-t-elle également être reportée quelque temps ?

**08.05 Renaat Landuyt (sp.a) :** L'intention exprimée par le ministre de vérifier s'il n'a pas fait précédemment, en sa qualité de membre de la commission de suivi, de déclarations tendancieuses est positive.

### **13 Question de Mme Leen Dierick au ministre de l'Intérieur sur "les contrôles d'alcoolémie en période de fin d'année" (n°9641)**

**13.01 Leen Dierick (CD&V) :** La police avait l'intention de procéder pendant la période du Nouvel An à 180.000 contrôles de l'alcoolémie dont au moins 25.000 devaient être effectués par la police fédérale. Or, si l'on en croit les syndicats SNPS et CGSP, il serait en pratique irréalisable d'atteindre ce nombre, le travail administratif qui en découle étant extrêmement important. La campagne BOB a-t-elle été évaluée ? Quels types d'incidents ont, pendant la période des fêtes de fin d'année, nécessité le plus souvent une intervention des services de police ? Combien coûtent les campagnes BOB ? Est-il exact, comme l'affirment les syndicats, que les contrôles de l'alcoolémie entraînent un surcroît de travail administratif ? Dans quelle mesure les ressources du fonds de sécurité routière pourraient-ils être utilisés pour financer les campagnes BOB ?

**13.02 Guido De Padt, ministre (en néerlandais) :** Demain se tiendra une réunion d'évaluation de la dernière campagne BOB, et des données chiffrées détaillées seront disponibles. La police fédérale a d'ores et déjà fait savoir qu'elle avait atteint largement l'objectif des 25.000 contrôles. Pour la police locale, aucun chiffre n'est encore disponible.

### **15 Questions jointes de**

- M. Michel Doomst au ministre de l'Intérieur sur "le trafic d'armes auquel se sont livrés des agents de police" (n°9681)
- Mme Leen Dierick au ministre de l'Intérieur sur "le trafic d'armes présumé auquel se sont livrés certains agents de police" (n°9701)
- M. Luk Van Biesen au ministre de l'Intérieur sur "le commerce d'armes organisé par des agents de police" (n°9778)
- M. Ludwig Vandenhove au ministre de l'Intérieur sur "les agents qui se sont livrés au trafic d'armes" (n°9819)
- Mme Josée Lejeune au ministre de l'Intérieur sur "le sort de certaines armes à feu" (n°9842)
- M. Xavier Baeselen au ministre de l'Intérieur sur "la revente d'armes par des policiers malhonnêtes" (n°9889)

#### **15.01 Michel Doomst (CD&V) : Des enquêtes**

judiciaires relatives à des policiers qui auraient vendu des armes à feu qu'ils devaient collecter sont en cours. Où en sont ces enquêtes ? Combien d'agents sont impliqués ? Sont-ils encore en service ? De combien d'armes s'agit-il ? Combien de temps le commerce a-t-il duré ? Comment cette situation a-t-elle pu se produire ?

#### **15.02 Leen Dierick (CD&V) : Quelles mesures**

seront prises pour éviter de tels faits à l'avenir ? Existe-t-il des mécanismes de contrôle ? Quelles sanctions seront infligées aux personnes concernées ? S'agit-il exclusivement d'agents de la police locale ou également de la police fédérale ? Dans quelle mesure les sanctions disciplinaires prises seront-elles uniformes ? Comment le blason de la police sera-t-il redoré ?

#### **15.03 Luk Van Biesen (Open Vld) : Lors de la**

réunion du conseil provincial du Brabant flamand, le gouverneur a précisé hier qu'il s'agit de cinq agents qui souhaitaient acheter ces armes pour leur propre compte. Ces agents avaient-ils l'intention de revendre ces armes ou étaient-elles destinées à leur propre collection ? Le ministre interviendra-t-il ?

#### **15.04 Ludwig Vandenhove (sp.a) : De tels faits**

sont néfastes pour la confiance de la police. J'ai appris par les médias que le Comité P a immédiatement lancé une enquête. Quel en est l'échéancier ? Quand serons-nous informés à ce sujet, tant au sein de cette commission qu'au sein de la commission d'accompagnement du Comité P ?

#### **15.05 Josée Lejeune (MR) : Un commerce plutôt**

lucratif pose question : en effet, toutes les armes n'auraient pas suivi le cheminement conformément aux directives de la circulaire du ministère de la Justice afin d'être détruites et recyclées. Quelle est l'ampleur du phénomène de détournement d'armes et comment réagir à cette

**situation ? Si certaines armes se retrouvent dans le milieu du grand banditisme, qu'en sera-t-il de la sécurité des citoyens ?**

**15.06 Guido De Padt, ministre (en néerlandais) :**

J'ai également appris par les médias que le Comité P a ouvert une enquête. Je ne puis pas, en ma qualité de ministre, demander d'informations concernant une enquête en cours. Il faut attendre le rapport du Comité P.

Pour ce qui concerne des enquêtes judiciaires, je dois vous renvoyer au ministre de la Justice. J'ai connaissance d'un seul fait, de janvier 2007. Un membre du personnel de la police fédérale détaché vers une zone de police aurait détourné quatre armes remises par des citoyens. Une enquête disciplinaire a été immédiatement ouverte et le détachement a pris fin. Sur proposition du directeur général compétent, mon prédécesseur a suspendu l'intéressé par mesure d'ordre en attendant la décision du tribunal.

**(En français) Le 2 juin 2008, le tribunal a décidé de la suspension du prononcé. Sur cette base, une procédure disciplinaire a été entamée en vue d'une démission d'office. J'attends l'avis du conseil de discipline avant de prendre une décision.**

**(En néerlandais) Il est difficile d'évaluer l'incidence**

réelle sur la sécurité et il convient de ne pas la surestimer. Si les faits ont été révélés, c'est bien la preuve que le système de contrôle fonctionne. La procédure judiciaire en matière de détention illégale d'armes doit être appliquée. Les faits, s'ils sont démontrés, devront être lourdement sanctionnés et les auteurs de pareils délits n'ont pas leur place à la police. Le chef de corps est compétent en matière de sanctions ; je ne le suis que si un chef de corps est impliqué.

**De tels faits desservent bien sûr l'image de la police.** Lors de mes visites sur le terrain, je soulignerai le bon fonctionnement de la police et demanderai aux services concernés de renforcer le contrôle.

**15.07 Michel Doomst (CD&V) : Combien de corps sont-ils concernés? Quand disposerons-nous du rapport du Comité P ?**

**15.08 Guido De Padt, ministre (en néerlandais) :**  
M. Doomst doit s'adresser directement au Comité P à cet effet.

**15. Leen Dierick (CD&V) : Il faut en tirer des leçons pour l'avenir. Certaines zones de police de taille réduite n'étaient pas suffisamment préparées à la collecte d'armes. J'applaudis à l'adoption d'un cadre légal mais il faut davantage tenir compte des problèmes pratiques lors de son exécution**

#### **15.10 Luk Van Biesen (Open Vld) : Le ministre a**

exprimé son indignation sur ces faits et sur la détérioration de l'image de la police, mais nous devons attendre le rapport du Comité P pour le reste.

15.11 **Ludwig Vandenhove** (sp.a) : Il va de soi qu'il ne relève pas de la compétence du ministre de fixer le calendrier de la commission d'accompagnement du Comité P. Je souhaiterais proposer que la commission d'accompagnement se réunisse plus tôt que prévu.

15.12 **Josée Lejeune** (MR) : Je regrette que l'information soit médiatisée alors que le Comité P n'a pas encore mené l'enquête et finalisé le dossier, qui entache tout le corps de police, alors que de nombreux policiers travaillent de manière exemplaire.

#### **19 Question de Mme Leen Dierick au ministre de l'Intérieur sur "le budget 2009 des zones de police" (n°9748)**

19.01 **Leen Dierick** (CD&V) : Pour les zones de police, confectionner leurs budgets n'a pas été chose aisée car leurs coûts salariaux ont augmenté dans une proportion largement supérieure au subside fédéral indexé de cette année et les ajustements y afférents seront effectués avec un retard important. De plus, cette année-ci, les ressources du fonds de sécurité routière destinées aux zones de police ont diminué de 15 % et les zones reçoivent ces ressources toujours plus tard de sorte qu'un préfinancement est de plus en plus nécessaire, les communes étant appelées in fine à suppléer le montant manquant, ceci ayant pour effet que les budgets communaux sont de plus en plus sous pression.

La circulaire relative aux budgets des zones de police est disponible trop tardivement de sorte qu'elle est obsolète quand elle est distribuée. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre afin de veiller à ce que les prochaines directives budgétaires soient publiées à temps ? Envisage-t-il de se référer à une autre norme de financement pour les zones de police locales ou, à tout le moins, d'actualiser la norme KUL ? L'accroissement des coûts des zones de police a fatalement des répercussions sur la dotation communale et, par voie de conséquence, sur les budgets communaux. Une concertation avec les Régions concernant ce vaste problème est-elle organisée ?

19.02 **Guido De Padt**, ministre (*en néerlandais*) : Je sais que les autorités communales doivent attendre toute une série de chiffres avant de pouvoir établir leur propre budget. La circulaire relative aux instructions budgétaires pour 2009 comprend des informations émanant de plusieurs services et doit de préférence être présentée comme un ensemble cohérent, ce qui n'est toutefois pas facile. Nous

nous efforcerons de communiquer plus rapidement les instructions pour 2010. L'étude scientifique relative à la loi de financement est terminée et il ressort qu'une liaison avec la norme KUL ou une actualisation de celle-ci n'est pas opportune. Je recevrai prochainement un rapport d'évaluation à ce sujet.

La matière est complexe, mais je suis disposé à en débattre en commission de l'Intérieur. Il n'est pas question d'une concertation globale préalable mais les préoccupations sont connues. Et en conséquence de la suppression du fonds de solidarité, les zones ont récemment bénéficié d'une injection supplémentaire.

19.03 **Leen Dierick** (CD&V) : Je suis heureuse d'apprendre que le ministre a conscience du problème et j'attends avec impatience le rapport d'évaluation mentionné.

### **25 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre de l'Intérieur sur "les délits au sein de la police" (n°9836)**

25.01 **Jean-Jacques Flahaux** (MR) : Ces derniers temps, plusieurs informations donnent une mauvaise image des forces de police. Plus de 20% des plaintes contre la police seraient justifiées. Certains policiers estiment donc que leur uniforme sert à les placer au-dessus de la loi. Je m'inquiète de la détérioration de l'image de la police qu'entraînent des actes délictueux mais je me félicite que la police soit à même d'identifier ces délits en son sein et d'y mettre fin.

À quoi donc est due cette augmentation des affaires impliquant les forces de police ? On m'a expliqué qu'il était de plus en plus difficile de trouver des policiers et que, de ce fait, le niveau avait dû être revu à la baisse. Vos services ont-ils identifié les sources du problème et les moyens d'y remédier ? Est-ce lié à un problème de méthodes de recrutement ? Votre prédécesseur a mentionné l'intégrité parmi les critères d'excellence de la police. Il a demandé une analyse conjointe par les directions judiciaires et la direction de la formation des policiers à des fins d'adaptation. Avez-vous déjà un premier bilan de cette analyse ? Y a-t-il des pistes pour améliorer la formation en matière d'éthique, de culture et d'image ?

25.02 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) : J'attends les conclusions des diverses études en cours avant de me prononcer. Si de tels faits sont prouvés, ils doivent être adéquatement sanctionnés.

25.03 **Jean-Jacques Flahaux** (MR) : Quand une personne est vêtue d'un uniforme, elle est censée symboliser la protection et la sécurité des citoyens. Il est tout à fait normal d'être extrêmement vigilant en la matière.

Dans ma zone de police, deux policiers ont été licenciés, l'un pour attouchements sexuels sur une collègue et l'autre en raison d'un problème d'éthylisme.

**27 Question de M. Éric Thiébaud au ministre de l'Intérieur sur "les problèmes rencontrés par les provinces et les services de police concernant les demandes d'autorisation du port d'arme" (n°9951)**

27.01 **Éric Thiébaud** (PS) : Je voudrais vous interroger sur le dossier "armes" pour ce qui concerne les services des gouverneurs et de police. Tout d'abord, avez-vous décidé d'engager des équivalents temps plein pour pallier au manque important d'effectifs au sein des services provinciaux ? Cela permettrait d'éviter le retard dans le traitement des demandes d'autorisation ou de renouvellement de port d'armes. Ensuite, la mise en place du nouveau registre central des armes est-elle toujours prévue pour septembre 2009 ? Enfin, quand la circulaire décrivant le flux documentaire et le rôle d'encodage des unités entrera-t-elle en vigueur ?

27.02 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) : Le Conseil des ministres n'a pu marquer son accord sur la demande de mon département qu'à condition qu'il parvienne à dégager les moyens requis au sein de son propre budget. Durant les mois de juillet à septembre de 2007 et 2008, mon administration a engagé environ 150 étudiants qui ont principalement enregistré les demandes en suspens auprès des services provinciaux. Actuellement, il est question que vingt-deux collaborateurs soient mis à la disposition du SPF Intérieur par le SPF Justice. Lors de la préparation du budget 2010, je demanderai à nouveau des moyens supplémentaires pour les services provinciaux. Par ailleurs, des modifications techniques et fonctionnelles visant à répondre aux attentes des provinces et de la police locale pourraient être opérationnelles pour septembre 2009. Enfin, un projet de circulaire décrivant le flux documentaire et le rôle d'encodage des unités provinces/police locale est en cours de rédaction au service du SPF Justice en concertation avec les représentants des services provinciaux et de la police locale.

27.03 **Éric Thiébaud** (PS) : La mise à disposition des vingt-deux collaborateurs permettrait de régler partiellement le problème. D'après mes renseignements, les cabinets des gouverneurs espèrent avoir du personnel à disposition avant les vacances scolaires.

**28 Question de M. Éric Thiébaud au ministre de l'Intérieur sur "le financement des zones de police et le plan de sécurité intégrale au niveau local" (n°9985)**

28.01 **Éric Thiébaud** (PS) : Beaucoup de communes wallonnes connaissent de graves difficultés budgétaires compte tenu de la quote-part qu'elles doivent apporter aux zones de police, par rapport aux dotations communales. Quand la remise du rapport des universités sur la révision de la norme KUL est-elle prévue ? N'adopteriez-vous pas un arrêté royal prévoyant un transfert d'argent des zones excédentaires vers les zones déficitaires ? Quel est votre avis concernant une redéfinition des zones de polices ? Pour mon groupe, une éventuelle modification des zones ne peut être discutée qu'en adéquation avec le refinancement de ces zones de police. Quelle serait l'implication financière du fédéral ou des provinces pour la mise en route de plans locaux de sécurité dans les communes ?

28.02 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) : Le rapport universitaire sur le financement des zones de police locale est à présent disponible. Une actualisation du mécanisme de la norme KUL en vigueur n'est pas une solution acceptable vu les lacunes révélées par le rapport. Le transfert en vue de rétablir l'équilibre financier ne peut être réalisé avant d'avoir identifié l'origine exacte du déséquilibre que les chercheurs semblent plutôt placer ici au niveau communal. En matière de taille des zones de police, la diversité des réalités locales n'est pas évidente à synthétiser en une norme uniforme. La taille idéale pour une zone de police est celle qui permet de garantir au meilleur coût la fonction de police de base due tant aux citoyens qu'aux autorités. Il faudrait commencer par définir une donnée objective pour chaque zone en regard de son environnement propre. Le meilleur coût, quant à lui, passerait par une augmentation d'échelle des actuelles zones de police. L'implication du fédéral dans les plans locaux de sécurité intégrale est multiple. Mon administration met à disposition gratuitement des supports de sensibilisation et du matériel de prévention. Ensuite, 102 villes et communes bénéficient d'un plan stratégique de sécurité et de prévention, basé sur un diagnostic local de sécurité. Des pistes seront envisagées lors des différents ajustements budgétaires et au cours de la préparation du prochain cycle de plans stratégiques.

28.03 **Éric Thiébaud** (PS) : Envisagez-vous une audition du consortium universitaire au sujet de la révision de la norme KUL ?

28.04 **Guido De Padt**, ministre (*en français*) : Ce serait une occasion pour la commission d'entendre ces universitaires.